

f
 @
 G+
 in
 1 SHARES
 [Print icon]
 [Comment icon]

CHALLENGES > ÉCONOMIE

Économie

Pourquoi les retraites des cheminots à la SNCF sont un casse-tête

Par David Bensoussan le 16.04.2018 à 17h17

ABONNÉS

Emmanuel Macron a évité d'inclure le sujet sensible de la réforme des pensions dans son projet de loi ferroviaire. Mais il va devoir le traiter dans le cadre de sa grande réforme des retraites, dont les négociations démarrent cette semaine. Les explications du spécialiste des finances publiques François Ecalle.



Des cheminots grévistes manifestent à Marseille le 13 avril contre le projet de loi sur la réforme ferroviaire. AFP - ANNE-CHRISTINE POUJOLAT

Les meilleures places vous sont déjà réservées.

BOURSE > LE 16/04 À 17H53

CAC 40 -0,04% 5312,96

RECHERCHER UNE VALEUR

NEWSLETTER CHALLENGES

Entrez votre E-mail

JE M'ABONNE



f
 t
 G+
 in
 1 SHARES
 [Share icon]

réforme ferroviaire.
AFP - ANNE-CHRISTINE POUJOLAT

SUR LE MÊME SUJET

- **SNCF: le gouvernement réfléchit à la "filialisation" du fret ferroviaire**
- **TF1, BFM, Mediapart... Macron peut-il convaincre les retraités et rassurer les classes populaires?**
- **Le gouvernement va corriger la hausse de CSG pour 100.000 retraités aux revenus modestes**
- **En France, des retraités plutôt mieux lotis que dans les autres pays occidentaux**

PERSONNALITÉS



Emmanuel Macron

C'est un sujet explosif que le gouvernement a pour l'instant pris soin de mettre de côté. La loi sur la réforme ferroviaire, qui a mis le feu à la SNCF et provoqué une grève perlée des cheminots, n'évoque pas du tout leur régime de retraite. Mais Emmanuel Macron a réaffirmé hier soir sur BFM TV que "tous les régimes spéciaux ont vocation à converger" vers un système universel. Le Haut-Commissaire Jean-Paul Delevoye démarre cette semaine les négociations avec les syndicats salariés et patronaux, l'idée étant d'aboutir à un projet de loi à l'été 2019. Nul doute que les discussions avec les cheminots vont s'avérer tendues tant leur régime demeure encore très avantageux, comme le rappelle le spécialiste des finances publiques, François Ecalle, dans une note bientôt publiée sur son site Fipéco.

Aujourd'hui, les conducteurs, ayant 15 ans de service, et les autres agents peuvent partir à la retraite à partir de respectivement 50 et 55 ans. Depuis la réforme des retraites de Nicolas Sarkozy, ces âges minimaux sont progressivement portés à 52 et 57 ans alors que, dans le régime général, l'âge légal passe de 60 à 62 ans. Par contre, la durée de cotisation permettant de toucher un taux plein est en train de converger pour atteindre 43 ans comme l'ensemble des fonctionnaires et des salariés. Dans la réalité, pour ne pas subir une décote trop importante, les conducteurs partent en moyenne à la retraite à 53,9 ans et les autres agents à 58,1 ans. C'est plus que l'âge minimal théorique. Mais on est encore loin des moyennes en vigueur au sein de l'Etat (61,1 ans), des collectivités locales et des hôpitaux (61,8 ans), et du privé (62,5 ans).

Un mode de calcul favorable

De plus, les cheminots continuent à bénéficier d'un mode de calcul de leur pension plus favorable. En effet, il repose sur les six derniers mois de salaire comme pour les fonctionnaires, et non sur les 25 meilleures années comme dans le privé. Les syndicats ont l'habitude de se défendre en objectant que les primes ne sont pas incluses dans le calcul. Mais François Ecalle souligne que cet argument est moins valable pour la SNCF puisque plusieurs primes ("de travail", "de fin d'année", "gratification annuelle d'exploitation" ...) sont prises en comptes. Du coup, selon la SNCF, seulement 15% du salaire est exclu du calcul contre 22% dans le reste de la fonction publique.

Sea Green
vente mobil home
Devenez propriétaire à SAINT BRIAC SUR MER

Sponsorisé

5 conseils pour trouver rapidement votre future location !
Proposé par Bien'ici

Économie



Pourquoi les retraites des cheminot sont un casse-tête

- **Quand Macron accuse à tort l'Insee sur le pouvoir d'achat**
- **Fonctionnaires: les syndicats unis pour la grève du 22 mai**
- **Qu'est-ce que le "verrou de Bercy" défendu par Macron ?**
- **Le Maire: "Les mouvements sociaux ont un impact sur la croissance"**

TOUTS LES ARTICLES ÉCONOMIE >

f
 t
 G+
 in
 1 SHARES
 [Print icon]



Un mode de calcul favorable

De plus, les cheminots continuent à bénéficier d'un mode de calcul de leur pension plus favorable. En effet, il repose sur les six derniers mois de salaire comme pour les fonctionnaires, et non sur les 25 meilleures années comme dans le privé. Les syndicats ont l'habitude de se défendre en objectant que les primes ne sont pas incluses dans le calcul. Mais François Ecalle souligne que cet argument est moins valable pour la SNCF puisque plusieurs primes ("de travail", "de fin d'année", "gratification annuelle d'exploitation" ...) sont prises en comptes. Du coup, selon la SNCF, seulement 15% du salaire est exclu du calcul contre 22% dans le reste de la fonction publique.

Selon les données compilées par cet ancien magistrat de la Cour des comptes, la pension moyenne à la SNCF s'élève à 2.033 euros par mois, contre 1.908 euros au sein de l'Etat, 1.267 euros dans les collectivités et les hôpitaux, et 1.108 euros dans le privé (retraite complémentaire incluse) où la part des salariés peu qualifiés est toutefois plus importante qu'à la SNCF. Les différences sont plus frappantes pour les pensions minimales, qui sont fixées par réglementation. Après 27 ans de service, les cheminots se voient garantir 1.216 euros par mois, contre 1.099 euros dans la fonction publique et seulement 694 euros dans le secteur privé après au moins 30 ans de carrière.

Combien coûtent ces avantages au contribuable ? En 2016, l'Etat a versé à la SNCF une "subvention d'équilibre" de 3,4 milliards d'euros, destinée à compenser le déséquilibre démographique du régime. En effet, le rapport des cotisants aux salariés y est de 0,66 contre 1,24 dans le régime général. Mais ce déséquilibre n'est pas dû qu'à la baisse des effectifs de salariés au cours des dernières années. Il tient aussi aux avantages en matière d'âge de départ. Ce déséquilibre devrait se résorber lentement à mesure que les générations les plus fournies de retraités décéderont et que les nouveaux pensionnés seront moins nombreux. Il faudra toutefois attendre 2070 pour que le régime s'équilibre tout seul.

Une équation financière complexe

La réforme des retraites prévues par Emmanuel Macron ne permet pas à elle seule de résoudre l'équation, loin de là. Tout d'abord, cette réforme, qui consiste à réunir les 25 régimes de

- Quand Macron accuse à tort l'Insee sur le pouvoir d'achat
- Fonctionnaires: les syndicats unis pour la grève du 22 mai
- Qu'est-ce que le "verrou de Bercy" défendu par Macron ?
- Le Maire: "Les mouvements sociaux ont un impact sur la croissance"

TOUS LES ARTICLES ÉCONOMIE >

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

À LA UNE CETTE SEMAINE

f
 @
 G+
 in
 1 SHARES
 [Print icon]
 [Comment icon]

seront moins nombreux. Il faudra toutefois attendre 2070 pour que le régime s'équilibre tout seul.

Une équation financière complexe

La réforme des retraites prévues par Emmanuel Macron ne permet pas à elle seule de résoudre l'équation, loin de là. Tout d'abord, cette réforme, qui consiste à réunir les 25 régimes de base et la dizaine de régimes complémentaires pour créer un système unique, n'implique pas forcément que tous les avantages des cheminots seront rognés. Certes, en principe, le taux de cotisation de tous les salariés publics et privés, portant sur l'ensemble de la rémunération (y compris les primes), devrait être identique et la pension calculée sur la base de ces cotisations accumulées au fil des ans. Mais le gouvernement conservera la possibilité d'accorder des majorations à telle ou telle catégorie. Emmanuel Macron n'a pas encore précisé si ce pourrait être le cas pour les cheminots.

Qui plus est, la réforme des retraites ne devrait sûrement concerner que les nouvelles recrues de la SNCF. D'une part, il serait compliqué techniquement d'appliquer le nouveau régime aux salariés actuels. "Il est probable que l'historique des rémunérations et cotisations des cheminots en activité ne puisse pas être reconstitué", souligne François Ecalle. Ainsi, dans le reste de la fonction publique, l'administration n'a pas pris la peine d'enregistrer les données sur l'ensemble de la carrière puisqu'elle n'avait besoin que des six derniers mois de salaires pour calculer les pensions.

D'autre part, les agents qui espéraient une forte progression en fin de carrière vont s'estimer à juste titre défavorisés par la réforme. "Il faudra alors très probablement envisager des compensations coûteuses et complexes, comme ce fut le cas pour la réforme de 2008 du régime de retraite de la SNCF", avertit l'expert. Le gouvernement pourrait donc se contenter d'appliquer le régime universel uniquement aux nouvelles générations d'actifs. Dans ce cas, la réforme ne modifierait les dépenses sociales qu'au-delà de 2060. En attendant, le problème du financement des retraites de cheminots reste entier.

#SNCF #RETRAITES



ACHETER > S'ABONNER >

AMERICAN EXPRESS

Préparer, organiser, réserver...

CHOISIR MA BANQUE

FRAIS BANCAIRES
 JUSQU'À 300€
 D'ÉCONOMIES

Comparez plus de 150 banques